



Censure des œuvres d'art sur les réseaux sociaux : l'Académie des beaux-arts appelle à la vigilance

De *L'Origine du monde* de Gustave Courbet à *La Liberté guidant le peuple* d'Eugène Delacroix, ou encore de la *Descente de Croix* de Pierre-Paul Rubens, aux photographies de Lucien Clergue en passant, 4000 ans plus tôt, par la *Vénus de Willendorf*, les exemples de censure sur les réseaux sociaux sont innombrables et entravent considérablement, chaque jour un peu plus, la promotion de l'Art sur ces médias incontournables.

Les plateformes principales des réseaux sociaux ont en effet introduit dans leurs conditions d'utilisation que « leur politique en matière de diffusion ne permettait pas la nudité ou la nudité suggérée », ne faisant ainsi, par le biais de leurs algorithmes, aucune différence entre des œuvres d'art et des selfies et autres clichés personnels de nus portés à la vue de tous.

Les membres de l'Académie des beaux-arts, réunis en séance plénière hebdomadaire ce mercredi 16 février 2022, considèrent que **les plateformes de diffusion ne sauraient s'arroger le droit de censurer la diffusion d'une œuvre d'art au seul motif que la représentation de celle-ci n'entre pas complètement dans les critères qu'elles ont établis.**

Cette situation ubuesque impose une réaction légitime de l'Académie des beaux-arts qui appelle à se poser la question de la liberté de la diffusion de l'information et des moyens à mettre en œuvre pour la protéger.

L'Académie des beaux-arts est l'une des cinq académies composant l'Institut de France. Composée de 63 membres, 16 membres associés étrangers et 63 correspondants, elle encourage la création artistique dans toutes ses formes d'expression par l'organisation de concours, l'attribution de prix qu'elle décerne chaque année, le financement de résidences d'artistes, l'octroi de subventions et veille à la défense du patrimoine culturel français. Instance consultative des pouvoirs publics, l'Académie conduit également une activité de réflexion sur les questions d'ordre artistique. Afin de mener à bien ces missions, l'Académie des beaux-arts gère son patrimoine constitué de dons et legs, mais également d'importantes fondations culturelles telles que le Musée Marmottan Monet (Paris) et la Bibliothèque Marmottan (Boulogne-Billancourt), la Maison et les jardins de Claude Monet (Giverny), la Villa Ephrussi de Rothschild (Saint-Jean-Cap-Ferrat), la Maison-atelier Lurçat (Paris), la Villa Les Pinsons (Chars) et la Galerie Vivienne (Paris) dont elle est copropriétaire.

**Hermine Videau – Responsable du service
de la communication et des prix**
tél : 01 44 41 43 20
mél : com@academiedesbeauxarts.fr

Pauline Teyssier
Chargée des relations presse
tél : 01 44 41 44 58
mél : pauline.teyssier@academiedesbeauxarts.fr